



CABINET

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DU MINISTÈRE

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES IMPÔTS

CELLULE DE SERVICES AUX  
CONTRIBUABLES

Cotonou, le **18 JAN 2021**

N°2021: **047**/MEF/CAB/SGM/DGI/CSC

## COMMUNIQUÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Dans le cadre de l'apurement des crédits d'Acompte sur Impôt assis sur les Bénéfices (AIB), le Directeur Général des Impôts informe tous les contribuables, disposant des crédits d'AIB non validés ou non consommés au 31 décembre 2020, que le délai de déclaration en ligne de ces crédits, via la plateforme de collecte accessible à l'adresse <https://aib.impots.bj> est prolongé jusqu'au 31 janvier 2021.

Le Directeur Général des Impôts leur présente ses vœux les meilleurs pour l'année 2021 et les remercie pour leur accompagnement.



**Nicolas YENOUSSE**